



Fédération CFTC-Finances

✉ Bât. Condorcet – 6 rue Louise Weiss – 75703 PARIS CEDEX 13
tél : 01.44.97.32.71 fax : 01.44.97.33.11 E-mail : federation-cftc@syndicats.finances.gouv.fr

GT Formation

Un GT ministériel sur la Formation s'est déroulé le 17 septembre. Il s'agissait de la présentation du bilan statistique de la Formation 2011 et d'un point sur l'utilisation D.I.F. (Droit individuel à la Formation).

L'administration s'est montrée relativement satisfaite de son bilan.

La CFTC et l'UNSA, en liste d'alliance ministérielle, ne partagent pas l'optimisme de l'administration. Certes la formation a toujours été un point fort de nos ministères, cependant ce point fort est en net recul.

Ainsi, nous constatons un recul de la durée moyenne de formation par stagiaire : concrètement on se forme moins qu'auparavant

Et, si l'accès aux formations a augmenté, dans 82% des cas, cela s'explique par les restructurations dans nos ministères demandant de s'adapter très rapidement. L'exemple des douanes en est une belle illustration.

De plus, à travers le bilan administratif, la Liste d'alliance CFTC UNSA estime que les chiffres des agents concernés par le bilan de compétence et par la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) sont trop faibles pour des ministères financiers. Nous estimons que ces deux droits, dont les agents peuvent bénéficier, sont trop peu lisibles et trop peu visibles.

Enfin, la baisse des dépenses de formation (9%), notamment sur la formation initiale, démontre une nouvelle fois la baisse constante des effectifs que nous condamnons sans appel. Implicitement, cette baisse des effectifs devient une pression sur les agents pour qu'ils ne fassent pas de formation sous peine de désorganiser leur service.

En ce qui concerne le DIF, l'administration elle-même reconnaît que les chiffres ne sont pas satisfaisants et qu'il faut savoir mieux « vendre le produit ».

La liste d'alliance CFTC/UNSA estime qu'il faudrait sur ce sujet, comme sur les autres, une orientation ministérielle qui détermine la politique à venir. Les formations doivent permettre d'effectuer correctement nos missions ne l'oublions pas !

Le droit au DIF n'est pas assez connu. Il fait parti du parcours professionnel de chaque agent et l'administration devrait en assurer une meilleure information auprès des intéressés. Elle doit également rappeler à ses directions que le DIF ne doit pas servir principalement à la préparation des concours.

La CFTC et l'UNSA demandent donc à l'administration de faire de la pédagogie, en faveur des agents et des directions, afin de valoriser l'utilisation du DIF, du bilan de compétence et de la VAE.